



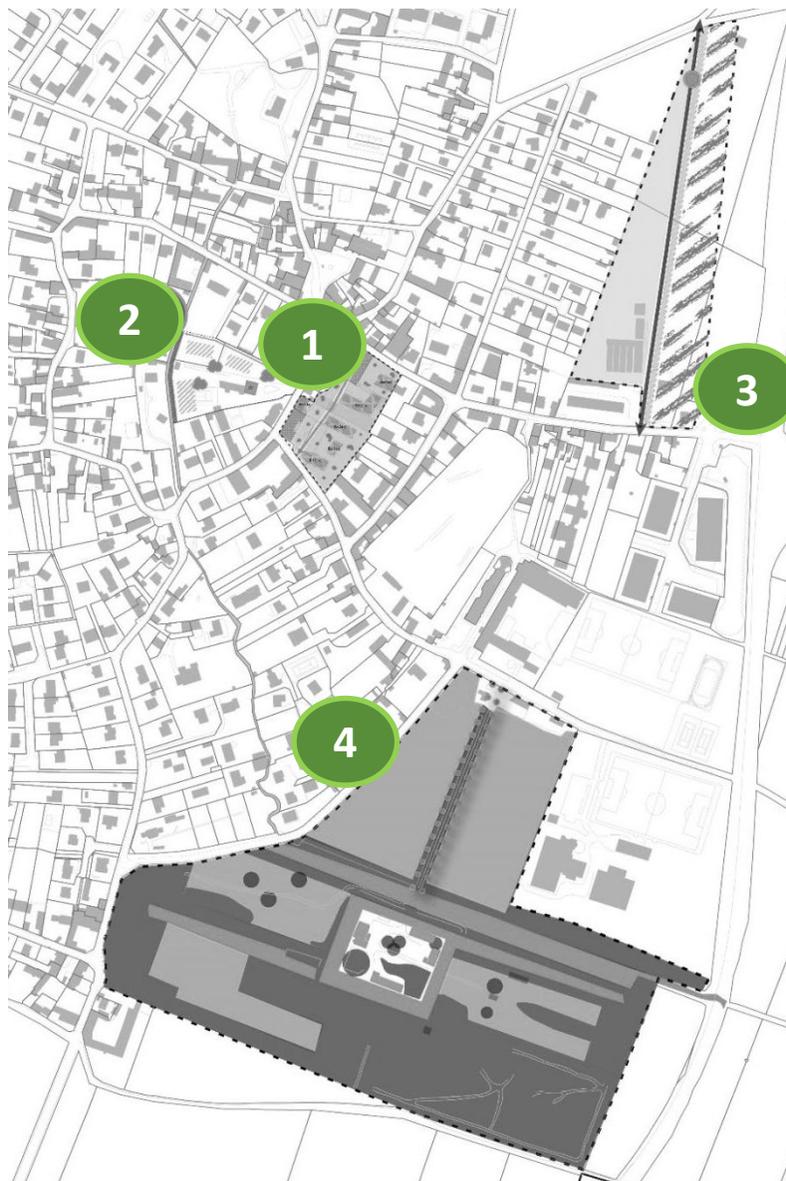
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2017
Document rectifié suite aux remarques du Préfet par délibération du 29 septembre 2017

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024

PLAN GENERAL DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



1 OAP du centre-ville 1

2 OAP du centre-ville 2

3 OAP Saint-Pierre

4 OAP du château de la Saussaie

Plan de situation fourni à titre indicatif – les orientations d'aménagement et de programmation sont définies ci-après

1 OAP du centre-ville 1



Légende

-  Limite de l'OAP
-  Ancienne école réhabilitée en maison médicale avec deux logements à l'étage
-  Maison ancienne réhabilitée pour accueillir des logements
-  Construction d'un ensemble de 70 logements
-  Espace vert d'accompagnement et/ou parking privé adapté au projet
-  Liaison douce : principe de liaison
-  Espaces destinés à l'accueil de places de stationnement

Nombre de logements à réaliser : environ 70 logements

Pourcentage minimal de logements sociaux : 25% (soit environ 17 logements)

2 OAP du centre-ville 2



Légende

-  Limite de l'OAP
-  Protection des abords du RU de Misery
-  Protection du Patrimoine bâti protégé par (Article L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Construction éventuelle de logements
-  Espace Paysager Protégé par (Article L 151-23 du Code de l'urbanisme)

Nombre de logements à réaliser : 30 logements maximum sur l'emprise de l'OAP



Légende

-  Limite de l'OAP
-  Possibilité de création de logements aux typologies et formes bâties mixtes :
 - bâtiment collectif au sud du site (logements sociaux)
 - maisons de ville au nord du site
-  Extension de la zone d'activités de la Croix Boissée : accueil d'entreprises, artisanat, PME...
-  Espaces non bâtis : espaces verts, aménagements paysagers, parkings, etc.
-  Création d'une voirie interne : tracé de principe
-  Création d'une placette de retournement

Nombre de logements à réaliser : environ 40 logements

Pourcentage minimal de logements sociaux : 60% soit environ 24 logements (réalisés au sud du site)

4 OAP du château de la Saussaie

